

DELIBERATION N° 2002/09-18 - AIDE FINANCIERE AUX SINISTRES DU SUD-EST

Les récentes crues qui ont sévi dans les départements du Sud-Est de la France, ont eu des conséquences désastreuses. Les populations sinistrées sont éprouvées, et ressentent très cruellement ce dérèglement climatique.

Outre le préjudice humain, les collectivités ont à faire face à des coûts élevés pour la remise en état des infrastructures essentielles.

Au nom de la solidarité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'apporter la contribution de la ville de Ludres en abondant un fonds de soutien spécifique parrainé par l'Association des Petites Villes de France, comme elle l'a fait récemment pour les sinistrés de la Somme et de Toulouse.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière de 1 000 euros,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2002.